

<p>D 24-42</p> <p>DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE SISE 1 CHEMIN DES CHEVALIERS A HOULGATE EN VUE DE SA CESSION A LA SCP PATRELLE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PRIVÉ.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier COLIN informe les membres du conseil municipal du projet de cession d'une parcelle sise 1 chemin de Chevaliers à HOULGATE, actuellement dans le domaine public communal et occupé par de nombreux véhicules en stationnement du fait de sa proximité avec l'usine PATRELLE.

Il s'agit d'une parcelle (référence cadastrale à définir suite à division par le géomètre) d'une superficie de 3a 59ca. Le prix de vente négocié et accepté, a été fixé à 30 € du m².

En vertu de l'article L 2141-1 du CGPPP, la sortie du bien du Domaine Public est conditionnée, d'un part à la désaffectation matérielle du bien, et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la vente à la SCP PATRELLE de cet ensemble, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du Service Public et de le déclasser du Domaine Public Communal.

Le bien, ainsi désaffecté et déclassé appartiendra du Domaine Privé de la commune et pourra être vendu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident de constater la désaffectation la parcelle sis 1 Chemin des Chevaliers à HOULGATE, telle que définie sur le plan joint en annexe (référence cadastrale à définir) ;
- constatent le déclassement de ladite parcelle et en conséquence son intégration dans le domaine privé communal ;
- décident d'approuver la cession de ladite parcelle à la SCP PATRELLE, pour un montant de 10 770 €, frais de notaire à charge de l'acquéreur ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

L'installation d'une clôture par l'acquéreur devra faire l'objet d'une déclaration préalable (demande d'autorisation d'urbanisme).

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20240410-D24-42-D2
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Olivier COLIN,

Maire.

